

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 38-2016/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Vice-Rectorat	1
DES	1
Collège de La Foa	1
JONC	1
Archive NC	1

DÉLIBÉRATION
portant dénomination du collège public de La Foa

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 20/2013 du 18 juillet 2013 du conseil d'administration du collège de La Foa ;

Vu la délibération n° 2013/43 du 9 juillet 2013 du conseil municipal de la commune de la Foa, rendant un avis favorable sur la dénomination du collège de La Foa ;

Vu l'avis de la commission de l'enseignement réunie le mardi 13 septembre 2016 ;

Vu le rapport n° 1069-2016/APS/DES du 31 mai 2016,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2016, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : L'ensemble, constitué par les bâtiments situés rue Gally Passeboc – à la Foa, constituant le collège public de La Foa est dénommé « collège Théodore Kawa Braino ».

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.